

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 897

16 avril 2013

### SOMMAIRE

Activ'Invest S.A. ....	<b>43056</b>	IMR International S.A. ....	<b>43010</b>
Aegis Luxembourg (Finance) ....	<b>43048</b>	Kohl & Partner S.A. ....	<b>43011</b>
Aircraft V.I.P. Services S.à r.l. ....	<b>43014</b>	Lift II-Lift GmbH & Co. KG ....	<b>43013</b>
Althyda International S.A. ....	<b>43014</b>	Mandalay S.A., SPF ....	<b>43011</b>
Anatole Investments S.à r.l. ....	<b>43052</b>	Marketing Entreprises s.à.r.l. ....	<b>43011</b>
Antipinsky Refinery AG ....	<b>43056</b>	Mas.Mar.Group S.A. ....	<b>43012</b>
Aquatrans Cargo S.A. ....	<b>43014</b>	Médecins Sans Frontières ....	<b>43053</b>
Aquatrans RhineShipping S.A. ....	<b>43013</b>	Negelli S.A. ....	<b>43012</b>
BMNL S.A. ....	<b>43015</b>	New Oil Stream AG ....	<b>43012</b>
CCP III German Logistics S.à r.l. ....	<b>43030</b>	New Stream AG ....	<b>43056</b>
Compagnie Financière an Muileann S.A. ....	<b>43052</b>	New Stream Petrol Station AG ....	<b>43011</b>
Comptoir Immobilier Luxembourgeois ..	<b>43014</b>	Nocibe Investments S.A. ....	<b>43054</b>
Darsha Holding S.A. ....	<b>43015</b>	Pop 1 S.à r.l. ....	<b>43013</b>
De Kameinbauer ....	<b>43015</b>	Schwarzfield S.A. ....	<b>43016</b>
EFTEC Europe Holding AG, Luxembourg Branch ....	<b>43010</b>	Sipicione International S.A. ....	<b>43055</b>
Eismaco S.A. ....	<b>43056</b>	Star Check S.A. ....	<b>43045</b>
EnerSys Luxembourg Finance Sarl ....	<b>43010</b>	Teamlux S.A. ....	<b>43012</b>
First Atlas (IX) Lux S.A. ....	<b>43013</b>	Terranum Corporate Properties S.à r.l. ....	<b>43024</b>
Forus Holding S.A. - SPF ....	<b>43013</b>	Thom Andreas Malerbetrieb und Gerüstbau S.à r.l. ....	<b>43050</b>
HBF Luxembourg S.à r.l. ....	<b>43010</b>	Venus International S.A. ....	<b>43055</b>
Immobilien Progress Management S.A. ....	<b>43015</b>		

43010

**EnerSys Luxembourg Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 86.481.

En fonction des statuts de la Société en date du 15 mars 2002, nous vous prions de bien vouloir prendre en compte l'année sociale qui débute le 1<sup>er</sup> avril et se termine le 31 mars de l'année suivante, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution (15 mars 2002) et qui se terminera le 31 Mars 2002.

Nous vous prions de bien vouloir enregistrer les informations et de les rendre lisibles au niveau de l'extrait RCS. Luxembourg, le 28 février 2013.

Référence de publication: 2013029771/12.

(130036168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

**EFTEC Europe Holding AG, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 169.873.

Acte d'ouverture de la succursale publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1904 du 1<sup>er</sup> août 2012

**EXTRAIT**

En date du 15 février 2013, le siège social de la société EFTEC Europe Holding AG, maison mère de la succursale «EFTEC Europe Holding AG, Luxembourg Branch», a été transféré du 8 Grafenauweg, CH-6304 Zug au 6 Poststrasse, CH-6301 Zug.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EFTEC Europe Holding AG, Luxembourg Branch*

Référence de publication: 2013029776/15.

(130036356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

**HBF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 106.090.

**EXTRAIT**

Par décision de Maître Charles Kaufhold, domiciliataire de la société HBF LUXEMBOURG S.à.r.l.:

Nous déclarons par la présente la dénonciation avec effet immédiat du siège fixé au 17 rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg de la société HBF LUXEMBOURG S.à.r.l., inscrite sous le numéro du RCS Luxembourg B 106.090, déjà notifiée au gérant par lettre remise par porteur le 28 février 2013.

Luxembourg, le 28 février 2013.

*Pour Me Kaufhold*

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2013029853/14.

(130036498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

**IMR International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 51.972.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 07 mai 2012*

- le mandat d'Administrateur et Président du Conseil de Monsieur Patrick Thirion, Directeur Financier, né le 25 septembre 1965 à Saint-Dié (France), demeurant 5, Rue du Guirbaden à F-67560 Rosheim est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2017.

Certifié sincère et conforme

*Pour IMR INTERNATIONAL S.A.*

Référence de publication: 2013029873/13.

(130036784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

43011

**Kohl & Partner S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 6-8, Op der Ahlkërrech.  
R.C.S. Luxembourg B 63.640.

*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 février 2013*

Démission de l'Administrateur Délégué et nomination d'un nouvel Administrateur Délégué  
L'Assemblée accepte, avec effet immédiat, la démission de l'Administrateur Délégué M. Richard Kohl.  
Elle nomme à cette fonction M. Marc Kernel, né le 29.04.1957 à Sélestat en France et résidant au 6, rue Enz à -L- 5532 REMICH

*L'Administrateur Délégué*

Référence de publication: 2013029912/13.

(130036596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

**Marketing Entreprises s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 47, Duarrefstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 137.129.

**EXTRAIT**

Il résulte de l'Assemblée Générale ordinaire du 15 Février 2013 à 10H00 à BEILER  
Approuve le changement de siège social: 13, Duarrefstrooss L9944 BEILER à 47, Duarrefstrooss L9990 WEISWAMPACH et ce à partir du 1<sup>er</sup> Mars 2013

*Pour la société*

Becker Maria Anneliese

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013029963/14.

(130036177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

**Mandalay S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R.C.S. Luxembourg B 101.678.

**EXTRAIT**

Il résulte de la résolution circulaire du Conseil d'administration de la Société en date du 15 février 2013 que:  
Suite à la démission de Mr Michel de Groote de son poste d'administrateur en date du 15 février 2013, le Conseil d'administration a procédé à son remplacement en nommant:  
- Mr Florian Reich-Rohrwig, administrateur de sociétés, dont l'adresse professionnelle est: 10 Grafenauweg, CH-6300 Zug, Suisse.

Le mandat de Mr Florian Reich-Rohrwig se terminera lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

*Pour extrait conforme*

Référence de publication: 2013029962/15.

(130036150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

**New Stream Petrol Station AG, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 136.871.

*Auszug aus den Beschlussfassungen des Verwaltungsrat vom 26. Februar 2013*

Der Verwaltungsrat hat beschlossen den Gesellschaftssitz der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. März 2013 von 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg zu seiner neuen Adresse in 5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg zu verlegen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxemburg, den 27. Februar 2013.

Référence de publication: 2013029990/12.

(130036208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

**New Oil Stream AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 136.848.

*Auszug aus den Beschlussfassungen des Verwaltungsrat vom 26. Februar 2013*

Der Verwaltungsrat hat beschlossen den Gesellschaftssitz der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. März 2013 von 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg zu seiner neuen Adresse in 5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg zu verlegen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxemburg, den 27. Februar 2013.

Référence de publication: 2013030000/12.

(130036203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

**Negelli S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 89.848.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2013 que:

- A été élue au poste de Commissaire en remplacement de MONTBRUN RÉVISION S.à r.l.:

\* Gestman S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 37378 avec siège social au 23, rue Aldringen - L-1118 Luxembourg.

- Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2014.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013029997/15.

(130036474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

**Mas.Mar.Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 63.298.

Au Conseil d'Administration et à Messieurs les Actionnaires de la Société MAS.MAR.GROUP S.A.

Par la présente, nous tenons à vous faire part de notre décision de démissionner avec effet immédiat de notre mandat de commissaire aux comptes de la Société MAS.MAR.GROUP S.A.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

READ S.à r.l.

Jean Bernard ZEIMET

Référence de publication: 2013029964/13.

(130036502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

**Teamlux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 40.527.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 27 février 2013*

L'assemblée met fin au mandat d'administrateur unique de Monsieur Stéphane LIEGOIS.

L'assemblée décide de nommer Madame Sylviane COURTOIS, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, comme nouvel administrateur unique, en remplacement de Monsieur Stéphane LIEGOIS, dont elle terminera le mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013030163/14.

(130036552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

43013

**First Atlas (IX) Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre Dame.  
R.C.S. Luxembourg B 162.190.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Diekirch, le 04 mars 2013.

Référence de publication: 2013030459/10.

(130037474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

**Forus Holding S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 39.488.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Référence de publication: 2013030472/10.

(130037508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

**Lift II-Lift GmbH & Co. KG, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 4, rue Bommel.  
R.C.S. Luxembourg B 30.701.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 mars 2013.

Référence de publication: 2013030562/10.

(130037549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

**Pop 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 168.019.

*Extrait du procès-verbal du conseil de gérance de la société tenu le 14 février 2013*

Changement de siège social:

A compter du 1<sup>er</sup> mars 2013 le siège social de la Société est situé au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Certifié conforme à l'original

Référence de publication: 2013030681/13.

(130037412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

**Aquatrans RhineShipping S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6670 Mertert, 2C, rue Basse.  
R.C.S. Luxembourg B 118.276.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxembourg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2013030961/11.

(130038190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

---

**Aquatrans Cargo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6670 Mertert, 2C, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 118.275.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung Abgehalten am Firmensitz ausserordentlich am 23. Januar 2013 um 14.00 Uhr*

Das Mandat des Aufsichtskommissars EWA REVISION S.A., eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 38 937 wird ersetzt durch die Firma FIRELUX S.A., eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 84 589, mit Sitz in L -9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy.

Dieses Mandat endet bei der ordentlichen Generalversammlung die im Jahre 2017 statt finden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2013030960/15.

(130038203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

**Aircraft V.I.P. Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.343.

**EXTRAIT**

Il résulte d'une décision des associés en date du 5 mars 2013 que:

- Monsieur Renaud HELIES, demeurant à F-74270 Frangy, 562, route d'Annecy, est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée en remplacement du gérant révoqué Monsieur Sylvain MARTINET, demeurant à L-1325 Luxembourg 13, rue de la Chapelle.

- Le siège social est transféré au 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg.  
Luxembourg, le 5 mars 2013.

Référence de publication: 2013030981/14.

(130038361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

**Althyda International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 156.450.

**EXTRAIT**

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 mars 2013.

ALTHYDA INTERNATIONAL S.A.

*Le conseil d'Administration*

Référence de publication: 2013030985/13.

(130037822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

**Comptoir Immobilier Luxembourgeois, Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 13.542.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Signatures

Référence de publication: 2013031068/12.

(130037935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

43015

**De Kameinbauer, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1852 Luxembourg, 5, rue Kalchesbruck.  
R.C.S. Luxembourg B 40.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DE KAMEINBAUER  
Société à responsabilité limitée  
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013031079/12.  
(130037754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

**Darsha Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 62.756.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
Banque domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2013031078/13.  
(130038058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

**BMNL S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 23.289.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement du 28 février 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société BMNL S.A., dont le siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été dénoncé en date du 9 décembre 1991.

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme  
Me Marthe FEYEREISEN  
Le liquidateur

Référence de publication: 2013031027/15.  
(130037694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

**Immobilien Progress Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.  
R.C.S. Luxembourg B 116.861.

En date du 22 février 2013, j'ai démissionné de ma fonction d'administrateur de la société IMMOBILIEN PROGRESS MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg, RCSL B116861.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.  
Pour extrait conforme  
Monsieur David RAVIZZA  
42, rue Mantrand  
F-54650 Saulnes

Référence de publication: 2013031190/14.  
(130038051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

**Schwarzfield S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 175.261.

---

**STATUTES**

In the year two thousand and thirteen, on the seventh day of February.

Before the undersigned Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Alessandro BENEDETTI, having residential address at Riva Paradiso 7, 6900 Paradiso, Switzerland,  
hereby represented by Mrs. Annick BRAQUET, having professional address at 101, rue Cents L-1319 Luxembourg,  
by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 7 February 2013.

Said proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such proxy holder of the appearing party, acting in his here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which the prenamed party declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**I. Name, Duration, Object, Registered Office**

**Art. 1.** There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of "Schwarzfield S.A." (hereinafter the "Company").

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 3.** The purposes for which the company is formed is the management of investment funds.

Other purposes are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participations.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Furthermore the company shall have all powers necessary to the accomplishment or the development of its object, within the limits of all activities permitted to a «Société de Participations Financières».

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-city, Grand-Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

**II. Corporate Capital, Shares**

**Art. 5.** The subscribed corporate capital of the company is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31'000.- EUR), divided into three hundred and ten (310) class A shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) per share.

Class B non-voting shares may be assigned by the Class A shareholders according to a resolution taken at a shareholders' general meeting.

Class B non-voting shares entitle to a preferential right on dividends of THREE PER CENT (3%).

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

**Art. 6.** The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

### III. General meetings of Shareholders

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

**Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first Tuesday of the month of June of each year at 10.00 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each class A share is entitled to one vote. Class B shares are not entitled to voting rights. Any shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterrupted. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

### IV. Board of Directors

**Art. 9.** The Company shall be managed by a board of directors composed of up to seven (7), but at least three (3) members. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

**Art. 10.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterrupted. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 11.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

**Art. 12.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 13.** The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two Directors unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors or by the Unique Director of the Company, but only within the limits of this power.

## V. Supervision of the Company

**Art. 14.** The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

## VI. Accounting year, Balance

**Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December the same year.

**Art. 16.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

## VIII. Amendment of the articles of incorporation

**Art. 18.** These articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

## IX. Final clause - Applicable law

**Art. 19.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

### *Transitional dispositions*

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2013.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2014.

### *Subscription and Payment*

All class A shares have been subscribed by Mr. Alessandro BENEDETTI, above-mentioned.

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its free disposal the amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31'000.- EUR) as was certified to the undersigned who expressly states this.

### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

### *Resolutions of the sole shareholder*

The above named party, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions.

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of statutory auditors at one (1).
2. The following persons are appointed as directors:

Mr Mathieu VILLAUME, director, born in Paris, on August 4<sup>th</sup>, 1976, with professional address at 41 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, Director;

Mr Alessandro BENEDETTI, director, born in Sassuolo (Modena), Italy, on July 13<sup>th</sup>, 1961, resident in Riva Paradiso 7, 6900, Paradiso, Switzerland, Director;

Mr Raffaele LEVI MINZI, director, born in Milan, Italy, on December 25<sup>th</sup>, 1974, with professional address at 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

3. The following party is appointed statutory auditor:

the company "Fidewa-clar SA.", a company established and having its registered office at 2-4 rue du château d'Eau L-3364 Leudelange, section B number 165462).

4. The term of office of the sole director and statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year 2017.

5. The address of the Company is set at 41 avenue de la Liberté, L1931 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-city, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of

the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le sept février,

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Alessandro BENEDETTI, avec adresse résidentielle au Paradiso 7, 6900 Paradiso, Suisse,

Ici représenté par Madame Annick BRAQUET, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents L-1319 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 7 février 2013.

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme que la partie prémentionnée déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **I. Nom, Durée, Objet, Siège Social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de «SCHWARZFIELD S.A.» (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** La Société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet de gérer des fonds d'investissements.

La société a encore pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

#### **II. Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) représenté par 310 (trois cent dix) actions de catégorie A et d'une valeur de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Actions sans droit de vote de catégorie B peuvent être affectés par les actionnaires de catégorie A conformément à une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Les actions de catégorie B sans droit de vote donnent droit à un dividende privilégié TROIS POUR CENT (3%).

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une

inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### III. Assemblées générales des Actionnaires

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Chaque action de catégorie A donne droit à une voix. Les actions de catégorie B ne confèrent pas de droit de vote. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télifax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### IV. Conseil d'Administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé d'un minimum de trois (3) membres et d'un maximum de sept (7) membres. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera

en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télifax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature de l'administrateur unique, le cas échéant, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

## V. Surveillance de la Société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividende pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

## IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2014.

### *Souscription et Libération*

Toutes les actions de classe A ont été souscrites par Monsieur Alessandro BENEDETTI, prénommé.

Les actions ont été intégralement libérées par un versement en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à les articles 26, 26-3 et 26-5 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille euros quatre cents euros (1.400.- EUR).

### *Résolutions de l'actionnaire unique*

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

Monsieur Mathieu VILLAUME, né à Paris, le 4 août 1976, avec adresse professionnelle au 41 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, administrateur;

Monsieur Alessandro BENEDETTI, né à Sassuolo, (Modena) Italie, le 13 juillet 1961, avec adresse résidentielle au Riva Paradiso 7, 6900, Paradiso, Suisse, administrateur;

Monsieur Raffaele LEVI MINZI, né à Milan, Italie, le 25 Decembre 1974, avec adresse professionnelle au 41 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, administrateur.

A été nommé commissaire aux comptes:

la société «Fidewa-clar S.A.», une société anonyme soumise au droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 2-4 Rue du Château d'Eau L-3364 Leudelange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 165462).

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2017.

5. L'adresse de la Société est établie au 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 février 2013. Relation: LAC/2013/6944. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 février 2013.

Référence de publication: 2013024870/438.

(130029890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2013.

**Terranum Corporate Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 174.009.

In the year two thousand and thirteen, on the seventh day of January,  
before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of Terranum Corporate Properties S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) (RCS) and having a share capital in an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) (the Company). The Company was incorporated on December 21, 2012 pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have not yet been amended since the incorporation date.

The Meeting was chaired by Mr Erwin VANDE CRUYSEN, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo (the Chairman), who appointed Mrs Irena COLAMONICO, private employee, with the same professional address as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting appointed Mr Raymond THILL, maître en droit, with the same professional address in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer constituted the Bureau of the Meeting.

The Shareholders present and/or represented at the Meeting and the number of shares they held are indicated on an attendance list signed by the proxyholder(s) of the Shareholders represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary, which will remain attached to the present deed.

The proxies from the Shareholders represented at the present Meeting signed ne varietur by all appearing parties will also remain attached to the present deed to be registered with it.

The Bureau having thus been validly constituted, the Chairman declared and requested the notary to record that:

I. It appears from an attendance list established and executed by the members of the Bureau that one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares, having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each, representing the entirety of the voting share capital of the Company in the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), were duly present and/or represented at the Meeting which was consequently regularly constituted and could validly deliberate upon all the items on the agenda.

II. The agenda of the Meeting was the following:

1. Waiver of convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by the amount of eight hundred sixty-nine thousand eight hundred ninety-four Euro and sixty-three cents (EUR 869,894.63) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each to eight hundred eighty-two thousand three hundred ninety-four Euro and sixty-three cents (EUR 882,394.63), through the issuance of eighty-six million nine hundred eighty-nine thousand four hundred sixty-three (86,989,463) new shares of the Company having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each, such shares having the same rights and obligations as the existing shares.

3. Subscriptions to and payment of the increase of the share capital as described in item 2. above by a contribution in kind.

4. Subsequent amendment to the first (1<sup>st</sup>) paragraph of article six (6) of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital as described in item 2. above.

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company or any employee of Orangefield Trust (Luxembourg) S.A. (each an

Authorized Representative), each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

**6. Miscellaneous.**

III. The Shareholders unanimously took the following resolutions:

*First Resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second Resolution*

The Shareholders resolved to increase the share capital of the Company by the amount of eight hundred sixty-nine thousand eight hundred ninety-four Euro and sixty-three cents (EUR 869,894.63) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each to eight hundred eighty-two thousand three hundred ninety-four Euro and sixty-three cents (EUR 882,394.63), through the issuance of eighty-six million nine hundred eighty-nine thousand four hundred sixty-three (86,989,463) new shares of the Company having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each, such shares having the same rights and obligations as the existing shares.

*Third Resolution*

The Shareholders resolved to accept and to record the following subscriptions to and full payments of the share capital increase as follows:

*Subscriptions – Payments*

1) Terranum Business Investments S.A., a Panamanian company, with headquarters at Plaza 2000, 16<sup>th</sup> Floor, 50<sup>th</sup> Street, Panama, Republic of Panama (the Contributor 1), represented at the Meeting under a proxy attached to the present deed and signed ne varietur by the proxyholder of the Contributor 1 and by the notary, declared that it subscribes for forty-nine million nine hundred sixty-one thousand eight hundred sixty-seven (49,961,867) new shares of the Company and fully pays up such shares by a contribution in kind consisting of seven thousand four hundred sixty-six (7,466) shares (the Shares 1) it holds in the share capital of Kerta S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 169.561 and having a share capital in an amount of thirteen thousand Euro (EUR 13,000.-) (the Subsidiary), such Shares 1 having an aggregate net book value in the amount of four hundred ninety-nine thousand six hundred eighteen point six seven four three eight three Euro (EUR 499,618.674383) and representing approximately fifty-seven point four three four three four nine zero per cent (57.434390%) of the share capital of the Subsidiary.

The contribution in kind shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

2) Emerald Tamborine, LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, U.S.A., with headquarters at Two North Riverside Plaza, Suite 1500, Chicago, IL 60606 (the Contributor 2), represented at the Meeting under a proxy attached to the present deed and signed ne varietur by the proxyholder of the Contributor 2 and by the notary, declared that it subscribes for twenty-nine million seven hundred sixty-nine thousand twenty-one (29,769,021) new shares of the Company and fully pays up such shares by a contribution in kind consisting of four thousand four hundred forty-nine (4,449) shares (the Shares 2) it holds in the share capital of the Subsidiary, such Shares 2 having an aggregate net book value in the amount of two hundred ninety-seven thousand six hundred ninety point two zero seven nine zero zero Euro (EUR 297,690.207900) and representing approximately thirty-four point two two one four one zero (34.221410%) of the share capital of the Subsidiary.

The contribution in kind shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

3) Colombian Development Investments Limited, a company incorporated in the Cayman Islands with registered office at 3<sup>rd</sup> Floor, Harbour Centre, P.O. Box 61, Grand Cayman, KY1-1102 Cayman Islands (the Contributor 3), represented at the Meeting under a proxy attached to the present deed and signed ne varietur by the proxyholder of the Contributor 3 and by the notary, declared that it subscribes for five million three hundred twenty-three thousand seven hundred sixty-four (5,323,764) new shares of the Company and fully pays up such shares by a contribution in kind consisting of seven hundred ninety-six (796) shares (the Shares 3) it holds in the share capital of the Subsidiary, such Shares 3 having an aggregate net book value in the amount of fifty-three thousand two hundred thirty-seven point six three eight three four five Euro (EUR 53,237.638345) and representing approximately six point one two zero zero one zero per cent (6.120010%) of the share capital of the Subsidiary.

The contribution in kind shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

4) CREL Investments Limited, a British Virgin Islands corporation whose address is Craigmuir Chambers, P.O. Box 71, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (the Contributor 4 and together with the Contributor 1, the Contributor

2 and the Contributor 3, the Contributors), represented at the Meeting under a proxy attached to the present deed and signed ne varietur by the proxyholder of the Contributor 4 and by the notary, declared that it subscribes for one million nine hundred thirty-four thousand eight hundred eleven (1,934,811) new shares of the Company and fully pays up such shares by a contribution in kind consisting of two hundred eighty-nine (289) shares (the Shares 4 and together with the Shares 1, the Shares 2 and the Shares 3, the Shares) it holds in the share capital of the Subsidiary, such Shares 4 having an aggregate net book value in the amount of nineteen thousand three hundred forty-eight point one zero nine three seven one Euro (EUR 19,348.109371) and representing approximately two point two two four one nine zero per cent (2.224190%) of the share capital of the Subsidiary.

The contribution in kind shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Shares is evidenced by inter alia (i) the attached interim balance sheet of the Subsidiary as at December 31, 2012 signed by the management of the Subsidiary (the Interim Balance Sheet) and (ii) a certificate issued on the date hereof by the managements of the Contributors and acknowledged and approved by the management of the Company.

It results from said certificate that, as of the date of such certificate:

- the Contributors are the legal and beneficial owner of the Shares representing one percent (1%) of the share capital of the Subsidiary;

- the Shares are fully paid-up;

- the Contributors are solely entitled to the Shares and possess the power to dispose of the Shares;

- based on generally accepted accounting principles, the net book value of the Shares contributed to the Company amounts, as per the Interim Balance Sheet, to at least eight hundred sixty-nine thousand eight hundred ninety-four Euro and sixty-three cents (EUR 869,894.63), no material changes having occurred since the date of the Interim Balance Sheet which would have depreciated the contribution made to the Company;

- according to the applicable law and the articles of association of the Subsidiary, the Shares contributed to the Company are freely transferable by the Contributors to the Company;

- none of the Shares being encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and none of the Shares are subject to any attachment;

- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him; and

- all formalities required in Luxembourg to transfer the legal and beneficial ownership of the Shares to the Company have been or will be accomplished by the Contributors immediately upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the contribution of the Shares by the Contributors to the Company.

Such certificate and a copy of the Interim Balance Sheet signed ne varietur by the proxyholders of the Contributors and the notary, will remain attached to the present deed to be registered with it.

#### *Fourth Resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Shareholders resolved to amend the first (1<sup>st</sup>) paragraph of article six (6) of the Articles in order to reflect the above changes and which shall henceforth read as follows:

**"Art. 6. Capital.** The subscribed share capital of the Company is set at eight hundred eighty-two thousand three hundred ninety-four Euro and sixty-three cents (EUR 882,394.63), represented by eighty-eight million two hundred thirty-nine thousand four hundred sixty-three (88,239,463) Shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each."

#### *Fifth Resolution*

The Shareholders resolved to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowered and authorized any Authorized Representative, each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand five hundred Euro (EUR 2.500.-).

The notary who understands and speaks English, declared that at the request of the Shareholders, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of said parties, and in case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

This deed having been read to the proxyholders of the Shareholders, who are known to the undersigned notary by their surnames, first names, civil status and residences, said proxyholders, together with the notary, signed the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le septième jour de janvier,

par-devant nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés (les Associés) de Terranum Corporate Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) (RCS) et dont le capital social s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) (la Société). La Société a été constituée le 21 décembre 2012 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis la date de constitution.

L'Assemblée a été présidée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, ayant son adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, (le Président), qui a nommé Madame Irena COLAMONICO, employée privée, ayant la même adresse professionnelle à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée a nommé Monsieur Raymond THILL, maître en droit, ayant la même adresse professionnelle à Luxembourg, en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur ont constitué le Bureau de l'Assemblée.

Les Associés présents et/ou représentés à l'Assemblée et le nombre de parts sociales qu'ils détenaient sont indiqués sur une liste de présence signée par le(s) mandataire(s) des Associés représentés à l'Assemblée, les membres du Bureau et le notaire, qui restera annexée au présent acte.

Les procurations des Associés représentés à la présente Assemblée signées ne varieront par toutes les personnes comparantes resteront également annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Le Bureau ayant été ainsi valablement constitué, le Président a déclaré et a requis le notaire d'acter que:

I. Il ressort d'une liste de présence établie et signée par les membres du Bureau qu'un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, représentant l'intégralité du capital social votant de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) étaient dûment présentes et/ou représentées à l'Assemblée qui était par conséquent régulièrement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée était le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de huit cent soixante-neuf mille huit cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-trois centimes (EUR 869.894,63) en vue de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune à huit cent quatre-vingt-deux mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-trois centimes (EUR 882.394,63), par l'émission de quatre-vingt-six millions neuf cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent soixante-trois (86.989.463) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ces parts sociales ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

3. Souscriptions à et libération de l'augmentation du capital social telle que décrite au point 2. ci-dessus par un apport en nature.

4. Modification subséquente du premier (1<sup>er</sup>) paragraphe de l'article six (6) des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social telle que décrite au point 2. ci-dessus.

5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou à tout employé de Orangefield Trust (Luxembourg) S.A. (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, de procéder, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

6. Divers.

III. Les Associés ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première Résolution*

L'intégralité du capital social étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

*Deuxième Résolution*

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de huit cent soixante-neuf mille huit cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-trois centimes (EUR 869.894,63) en vue de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par un million deux cent

cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) à huit cent quatre-vingt-deux mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-trois centimes (EUR 882.394,63), par l'émission de quatre-vingt-six millions neuf cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent soixante-trois (86.989.463) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ces parts sociales ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

### *Troisième Résolution*

Les Associés ont décidé d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

#### *Souscriptions – Libération*

1) Terranum Business Investments S.A., une société panaméenne, ayant son siège social à Plaza 2000, 16<sup>th</sup> Floor, 50<sup>th</sup> Street, Panama, République du Panama (l'Apporteur 1), représentée lors de l'Assemblée en vertu d'une procuration annexée au présent acte et signée ne varietur par le mandataire de l'Apporteur 1 ainsi que par le notaire, a déclaré souscrire à quarante-neuf millions neuf cent soixante et un mille huit cent soixante-sept (49.961.867) nouvelles parts sociales de la Société et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en nature qui consiste en sept mille quatre cent soixante-six (7.466) parts sociales (les Parts Sociales 1) qu'elle détient dans le capital social de Kerta S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 169.561 et dont le capital social s'élève à treize mille euros (EUR13.000,-) (la Filiale), ces Parts Sociales 1 ayant une valeur nette comptable totale d'un montant de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent dix-huit virgule six sept quatre trois huit trois euros (EUR 499.618,674383) et représentant approximativement cinquante-sept virgule quatre trois quatre trois neuf zéro pour cent (57,434390%) du capital social de la Filiale.

L'apport en nature sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

2) Emerald Tamborine, LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, U.S.A., ayant son siège social à Two North Riverside Plaza, suite 1500, Chicago, IL 60606 (l'Apporteur 2), représentée lors de l'Assemblée en vertu d'une procuration annexée au présent acte et signée ne varietur par le mandataire de l'Apporteur 2 ainsi que par le notaire, a déclaré souscrire à vingt-neuf millions sept cent soixante-neuf mille vingt et un (29.769.021) nouvelles parts sociales de la Société et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en nature qui consiste en quatre mille quatre cent quarante-neuf (4.449) parts sociales (les Parts Sociales 2) qu'elle détient dans le capital social de la Filiale, ces Parts Sociales 2 ayant une valeur nette comptable totale d'un montant de deux cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent quatre-vingt-dix virgule deux zéro sept neuf zéro zéro euros (EUR 297.690,207900) et représentant approximativement trente-quatre virgule deux deux un quatre un zéro pour cent (34,221410%) du capital social de la Filiale.

L'apport en nature sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

3) Colombian Development Investments Limited, une entité constituée selon les lois des îles Cayman, ayant son siège social au 3<sup>rd</sup> Floor, Harbour Center, P.O. Box 61, Grand Cayman, KY1-1102 îles Cayman (l'Apporteur 3), représentée lors de l'Assemblée en vertu d'une procuration annexée au présent acte et signée ne varietur par le mandataire de l'Apporteur 3 ainsi que par le notaire, a déclaré souscrire à cinq millions trois cent vingt-trois mille sept cent soixante-quatre (5.323.764) nouvelles parts sociales de la Société et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en nature qui consiste en toutes les parts sociales (les Parts Sociales 3) qu'elle détient dans le capital social de la Filiale, ces Parts Sociales 3 ayant une valeur nette comptable totale d'un montant de cinquante-trois mille deux cent trente-sept virgule six trois huit trois quatre cinq euros (EUR 53.237,638345) et représentant approximativement six virgule un deux zéro zéro un zéro pour cent (6,120010%) du capital social de la Filiale.

L'apport en nature sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

4) CREL Investments Limited, une société des îles Vierges Britanniques dont l'adresse est à Craigmuir Chambers, P.O. Box 71, Road Town, Tortola, îles Vierges Britanniques (l'Apporteur 4, et ensemble avec l'Apporteur 1, l'Apporteur 2 et l'Apporteur 3, les Apporteurs), représentée lors de l'Assemblée en vertu d'une procuration annexée au présent acte et signée ne varietur par le mandataire de l'Apporteur 4 ainsi que par le notaire, a déclaré souscrire à un million neuf cent trente-quatre mille huit cent onze (1.934.811) nouvelles parts sociales de la Société et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en nature qui consiste en deux cent quatre-vingt-neuf (289) parts sociales (les Parts Sociales 4 et ensemble avec les Parts Sociales 1, les Parts Sociales 2 et les Parts Sociales 3, les Parts Sociales) qu'elle détient dans le capital social de la Filiale, ces Parts Sociales 4 ayant une valeur nette comptable totale d'un montant de dix-neuf mille trois cent quarante-huit point un zéro neuf trois sept un euros (EUR 19.348.109371) et représentant approximativement deux virgule deux quatre un neuf zéro pour cent (2,224190%) du capital social de la Filiale.

L'apport en nature sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature des Parts Sociales est attestée inter alia par (i) les comptes intérimaires de la Filiale en date du 31 décembre 2012 signés par la gérance de la Filiale (les Comptes Intérimaires) et (ii) un certificat émis à la date des présentes par les gérances des Apporteurs et pris en considération et approuvé par la gérance de la Société.

Il résulte de ce certificat qu'à la date dudit certificat:

- les Apporteurs sont les propriétaires légaux et les bénéficiaires économiques des Parts Sociales représentant un pour cent (1%) du capital social de la Filiale;
- les Parts Sociales sont entièrement libérées;
- les Apporteurs sont les seuls ayant-droits des Parts Sociales et seuls habilités à disposer des Parts Sociales;
- sur base des principes comptables généralement acceptés, la valeur nette comptable des Parts Sociales apportées à la Société est, suivant les Comptes Intérimaires, de huit cent soixante-neuf mille huit cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-trois centimes (EUR 869.894,63), aucun changement conséquent n'étant intervenu qui aurait pu déprécier la valeur de l'apport fait à la Société depuis la date des Comptes Intérimaires;
- conformément à la loi applicable et aux statuts de la Filiale, les Parts Sociales apportées à la Société sont librement cessibles par les Apporteurs à la Société;
- aucune des Parts Sociales n'étant grevée de gage ou usufruit, il n'existe aucun droit à acquérir un quelconque gage ou usufruit sur les Parts Sociales et aucune des Parts Sociales n'est sujette à une quelconque saisie;
- il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit en vertu duquel une quelconque personne ne puisse exiger que l'une ou plusieurs des Parts Sociales lui soient transférée(s); et
- toutes les formalités requises en Colombie pour le transfert de la propriété juridique et économique des Parts Sociales à la Société ont été ou seront accomplies par les Apporteurs dès réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié documentant l'Apport des Parts Sociales par les Apporteurs à la Société.

Ledit certificat et une copie des Comptes Intérimaires signés ne varieront par les mandataires des Apporteurs et le notaire, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

#### *Quatrième Résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, les Associés ont décidé de modifier le premier (1<sup>er</sup>) paragraphe de l'article six (6) des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

**“ Art. 6. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à huit cent quatre-vingt-deux mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-trois centimes (EUR 882.394,63), représenté par quatre-vingt-huit millions deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-trois (88.239.463) Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.”

#### *Cinquième Résolution*

Les Associés ont décidé de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et ont donné pouvoir et autorité à tout Représentant Autorisé, chacun individuellement, de procéder, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

#### *Estimation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à deux mille cinq cents Euros (EUR 2.500.-).

Le notaire, qui comprend et parle l'anglais, a déclaré qu'à la requête des Associés, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux mandataires des Associés, connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, état civil et demeures, lesdits mandataires ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Vande Cruys, I. Colamonic, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 janvier 2013. Relation: LAC/2013/2327. Reçu soixantequinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédicté société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2013.

Référence de publication: 2013026238/318.

(130031444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

**CCP III German Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.590,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 165.495.

In the year two thousand twelve, on the twenty-seventh day of December,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of CCP III German Logistics S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B-165.495 (the Company).

The Company was incorporated on December 14, 2011 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 296, on February 3, 2011. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the incorporation of the Company.

There appeared

Curzon Capital Partners III S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 160.909 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Regis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Creation of classes of shares in the share capital of the Company (together the Redeemable Shares), namely (i) the class A redeemable shares (the Class A Shares), (ii) the class B redeemable shares (the Class B Shares), (iii) the class C redeemable shares (the Class C Shares), (iv) the class D redeemable shares (the Class D Shares), (v) the class E redeemable shares (the Class E Shares), (vi) the class F redeemable shares (the Class F Shares), (vii) the class G redeemable shares (the Class G Shares), (viii) the class H redeemable shares (the Class H Shares) and (ix) the class I redeemable shares (the Class I Shares), all having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;

2. Conversion of ninety (90) existing ordinary shares into (i) ten (10) Class A Shares, (ii) ten (10) Class B Shares, (iii) ten (10) Class C Shares, (iv) ten (10) Class D Shares, (v) ten (10) Class E Shares, (vi) ten (10) Class F Shares, (vii) ten (10) Class G Shares, (viii) ten (10) Class H Shares and (ix) ten (10) Class I Shares;

3. Increase of the share capital by an amount of ninety Euro (EUR 90.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred ninety Euro (EUR 12,590.-), by the creation and issue of ninety (90) ordinary shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each;

4. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 3. above;

5. Amendment and full restatement of the articles of association of the Company;

6. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and to authorise and empower any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg, each acting individually, to proceed on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to execute, deliver and perform under any documents (including a notice) necessary or useful for such purpose;

7. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions.

*First resolution*

The Meeting resolves to create classes of shares in the share capital of the Company (together the Redeemable Shares), namely (i) the class A redeemable shares (the Class A Shares), (ii) the class B redeemable shares (the Class B Shares), (iii) the class C redeemable shares (the Class C Shares), (iv) the class D redeemable shares (the Class D Shares), (v) the class E redeemable shares (the Class E Shares), (vi) the class F redeemable shares (the Class F Shares), (vii) the class G redeemable shares (the Class G Shares), (viii) the class H redeemable shares (the Class H Shares) and (ix) the class I redeemable shares (the Class I Shares), all having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

*Second resolution*

The Meeting resolves to convert ninety (90) existing ordinary shares into (i) ten (10) Class A Shares, (ii) ten (10) Class B Shares, (iii) ten (10) Class C Shares, (iv) ten (10) Class D Shares, (v) ten (10) Class E Shares, (vi) ten (10) Class F Shares, (vii) ten (10) Class G Shares, (viii) ten (10) Class H Shares and (ix) ten (10) Class I Shares.

*Third resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital by an amount of ninety Euro (EUR 90.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred ninety Euro (EUR 12,590.-), by the creation and issue of ninety (90) Ordinary Shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

*Subscription - Payment*

Thereupon, Curzon Capital Partners III S.à r.l., renamed and represented as stated above, declares to subscribe to ninety (90) Ordinary Shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to ninety Euro (EUR 90.-), to be entirely allocated to the share capital account of the Company.

The amount of ninety Euro (EUR 90.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to fully restate the Articles, so that the fully restated articles of association shall henceforth read as follows:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "CCP III German Logistics S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and in any real estate properties, and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate whatever the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

#### **Art. 4. Duration.**

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period.
- 4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

#### **II. Capital - Shares**

##### **Art. 5. Capital.**

5.1. The entire corporate capital of the Company is set at twelve thousand five hundred ninety euros (EUR 12,590.-) and is represented by:

- (i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up (the Ordinary Shares);
- (ii) ten (10) class A redeemable shares (the Class A Shares);
- (iii) ten (10) class B redeemable shares (the Class B Shares);
- (iv) ten (10) class C redeemable shares (the Class C Shares);
- (v) ten (10) class D redeemable shares (the Class D Shares);
- (vi) ten (10) class E redeemable shares (the Class E Shares);
- (vii) ten (10) class F redeemable shares (the Class F Shares);
- (viii) ten (10) class G redeemable shares (the Class G Shares);
- (ix) ten (10) class H redeemable shares (the Class H Shares); and
- (x) ten (10) class I redeemable shares (the Class I Shares).

all in registered form with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares and the Class I Shares are collectively hereafter referred to as the Redeemable Shares, and the Redeemable Shares, collectively with the Ordinary Shares, are hereafter referred to as the Shares.

5.3. Each holder of an Ordinary Share is hereinafter individually referred to as an Ordinary Shareholder and the holders of Ordinary Shares are hereinafter collectively as the Ordinary Shareholders.

5.4. Each holder of a Redeemable Share is hereinafter individually referred to as a Redeemable Shareholder. The Ordinary Shareholders and the Redeemable Shareholders are hereinafter collectively referred to as the Shareholders.

5.5. The Company may maintain a special capital reserve account and/or share premium account in respect of the Shares and there shall be recorded to such accounts, the amount or value of any contribution/premium paid up in relation to the Shares. Amounts so recorded to such accounts will constitute freely distributable reserves of the Company and will be available for distribution to the Shareholders, as set out in these Articles.

5.6. The amount of the special capital reserve account and/or share premium account may be used for the purpose of redeeming and/or repurchasing each Class of Shares as per article 7 of these Articles, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve of the Company.

5.7. If the Shareholders resolve to distribute any profits, the profits are to be distributed by the Company as follows:

(i) the holders of the Ordinary Shares shall, on pro rata basis, be entitled to all the distributable profits derived by the Company from income in respect of the Company's assets and investments (including, but not limited to dividends, interest and any gains, which constitute income for United Kingdom tax purposes) (together the Income Profits).

(ii) all the distributable profits derived by the Company from capital gains in respect of the Company's assets and investments, being amounts other than Income Profits (including but, not limited to capital gains, liquidation profits and sale proceeds) (together the Capital Gain Profits) may be distributed only to the holders of the Redeemable Shares in accordance with the following payment priorities and modalities:

(a) first, an amount equal to 0.10% of the aggregate nominal value of the Class A Shares to the holders of the Class A Shares annually on pro rata basis;

(b) second, an amount equal to 0.15% of the aggregate nominal value of the Class B Shares to the holders of the Class B Shares annually on pro rata basis;

(c) third, an amount equal to 0.20% of the aggregate nominal value of the Class C Shares to the holders of the Class C Shares annually on pro rata basis;

(d) fourth, an amount equal to 0.25% of the aggregate nominal value of the Class D Shares to the holders of the Class D Shares annually on pro rata basis;

(e) fifth, an amount equal to 0.30% of the aggregate nominal value of the Class E Shares to the holders of the Class E Shares annually on pro rata basis;

(f) sixth, an amount equal to 0.35% of the aggregate nominal value of the Class F Shares to the holders of the Class F Shares annually on pro rata basis;

(g) seventh, an amount equal to 0.40% of the aggregate nominal value of the Class G Shares to the holders of the Class G Shares annually on pro rata basis;

(h) eight, an amount equal to 0.50% of the aggregate nominal value of the Class H Shares to the holders of the Class H Shares annually on pro rata basis; and

(i) ninth, any remaining Capital Gain Profits will be paid to the holders of the Class I Shares annually on pro rata basis.

If all the Class I Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (h) will be paid to the holders of the Class H Shares on pro rata and pari passu basis.

If all the Class I Shares and Class H Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (g) will be paid to the holders of the Class G Shares on pro rata and pari passu basis.

If all the Class I Shares, Class H Shares and Class G Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (f) will be paid to the holders of the Class F Shares on pro rata and pari passu basis.

If all the Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares and Class F Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (e) will be paid to the holders of the Class E Shares on pro rata and pari passu basis.

If all the Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares and Class E Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (d) will be paid to the holders of the Class D Shares on pro rata and pari passu basis.

If all the Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares and Class D Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (c) will be paid to the holders of the Class C Shares on pro rata and pari passu basis.

If all the Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares and Class C Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (b) will be paid to the holders of the Class B Shares on pro rata and pari passu basis.

If all the Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares, Class C Shares and Class B Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payment pursuant to step (a) will be paid to the holders of the Class A Shares on pro rata and pari passu basis.

(iii) any profits other than Income Profits and Capital Gain Profits (the Remaining Profits) shall be distributed to the holders of the Ordinary Shares on pro rata basis.

5.8. For the avoidance of doubt, profits may be distributed to the shareholders only if the shareholders resolve such distribution.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each Share entitles its owner to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of these Articles and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

6.2. Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

6.3. Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

6.4. The sole shareholder may transfer freely its Shares when the Company is composed of a sole shareholder. The Shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several shareholders. The Shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

6.5. The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

#### **Art. 7. Redemption and/or Repurchase of Shares.**

7.1. In the course of any given financial year, the Company may redeem and/or repurchase, at the option of its sole shareholder or shareholders, any class of Shares at a redemption/repurchase price as determined by the Board of Managers and approved by the sole shareholder or shareholders (the Redemption Price).

7.2. The redemption and/or the repurchase of any class of Shares in accordance with article 7 of these Articles is permitted provided that:

(i) a class of Shares is always redeemed and/or repurchased in full, it being understood that the class of Ordinary Shares shall be the last class of Shares to be redeemed;

(ii) the net assets of the Company, as evidenced in the interim accounts of the Company to be prepared by the board of managers, are not, or following the redemption would not become, lower than the amount of the share capital of the Company plus the reserves which may not be distributed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or these Articles;

(iii) the Redemption Price does not exceed the amount of profits of the current financial year plus any profits carried forward and any amounts drawn from the Company's reserves available for such purpose, less any losses of the current financial year, any losses carried forward and sums to be allocated in reserve under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and these Articles; and

(iv) the redemption and/or repurchase is made on the context of a reduction of the capital of the Company. The redemption and/or repurchase shall be decided by the shareholders in accordance with article 12 of these Articles. For the avoidance of doubt, the amount of the share capital reduction shall be paid to the holders of the class of shares subject to such redemption and/or repurchase.

7.3. In case of redemption and/or repurchase of Redeemable Shares, such redemption and/or repurchase should be made in the reverse alphabetical order (i.e. starting with the Class I Shares and ending with the Class A Shares). The Ordinary Shares may be redeemed and/or repurchased only after the redemption and/or repurchase of all the Redeemable Shares.

7.4. In the event of a reduction of share capital through the redemption and/or repurchase and the cancellation of a class of Redeemable Shares, such class of Redeemable Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (or any other amount resolved by the General Meeting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles provided however that such other amount shall never be higher than such Available Amount), in each case determined on the basis of interim accounts of the Company on a date no earlier than eight (8) days before the date of the redemption and/or repurchase and cancellation of the relevant class of Shares.

7.5. The Available Amount in relation to each Class of Redeemable Shares will be equal to the total amount of Capital Gain Profits of the Company (including carried forward Capital Gain Profits) to the extent the shareholders and/or the board of managers would have been entitled to dividend distributions according to Article 16 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including special capital reserve account and/or share premium account) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction relating to the class of Redeemable Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant interim accounts (without any double counting).

7.6. For the avoidance of doubt, the Available Amount may not include any Income Profits (including carried forward Income Profits).

7.7. In case of redemption and/or repurchase of the Ordinary Shares, the Redemption Price may include Income Profits (including carried forward Income Profits) and Remaining Profits (including carried forward Remaining Profits), but may not include Capital Gain Profits.

7.8. In case of redemption and/or repurchase of the Redeemable Shares, the Redemption Price may include Capital Gain Profits (including carried forward Capital Gain Profits), but may not include Income Profits.

7.9. The amount of the special capital reserve account and/or share premium account may be used for the purpose of redeeming/repurchasing each class of Shares.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 8. Appointment and Removal of managers.**

8.1. The Company is managed by at least three (3) managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of its mandate. The managers need not be shareholders.

8.2. The managers and any additional or replacement manager appointed to the Company, may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

#### **Art. 9. Board of managers.**

9.1. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board), which will be constituted by one manager of category A (the A Manager) and two or more managers of category B (the B Manager) (The A Manager and the B Managers are collectively referred to herein as Managers).

##### **9.2. Powers of the board of managers**

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

##### **9.3. Procedure**

(i) The Board meets at the request of any one (1) manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented and at least one (1) A manager and at least one (1) B manager are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented and at least one (1) A manager and at least one (1) B manager are present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

#### 9.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the sole signature of its A Manager or by the joint signature of any two B Managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

#### **Art. 10. Sole manager.**

10.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

10.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

10.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

#### **Art. 11. Liability of the managers.**

11.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

### **IV. Shareholder(s)**

#### **Art. 12. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.**

##### 12.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

##### 12.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

#### **Art. 13. Sole shareholder.**

13.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

13.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

13.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

#### **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

##### **Art. 14. Financial year and Approval of annual accounts.**

14.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

14.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

14.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

14.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

##### **Art. 15. Auditors.**

15.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

15.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

##### **Art. 16. Allocation of profits.**

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve required by the Law (the Legal Reserve). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company. Any amounts attributed to the Legal Reserve may be distributed only to the holders of the Ordinary Shares.

16.2. The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders. If profits are to be distributed to the shareholders, then the Income Profits and the Remaining Profits will be distributed only to the holders of the Ordinary Shares and the Capital Gain Profits will be distributed only to the holders of the Redeemable Shares.

16.3. The sole shareholder or the shareholder's meeting may decide to pay interim dividends on the basis of the interim accounts prepared by the Board of Managers showing sufficient funds available for distribution provided that:

(i) the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by these Articles;

(ii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iii) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

16.4. The Income Profits will be distributed only to the holders of the Ordinary Shares, Capital Gain Profits will be distributed only to the holders of the Redeemable Shares and the Remaining Profits will be distributed only to the holders of the Ordinary Shares, in each case in accordance with the provisions of article 5.7.

#### **VI. Dissolution - Liquidation**

17.1 The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided by the Law.

17.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

17.3 After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the Shares on pro rata basis, provided that:

(i) the Income Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares on pro rata basis;

(ii) the Capital Gain Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Redeemable Shares on pro rata basis;

(iii) the Remaining Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares on pro rata basis; and

(iv) the amounts allocated to the Legal Reserve may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares on pro rata basis.

## VII. General provisions

18.1 Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

18.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

18.4 All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Fifth resolution*

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and to authorise and empower any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg, each acting individually, to proceed on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to execute, deliver and perform under any documents (including a notice) necessary or useful for such purpose.

### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-septième jour de décembre,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de CCP III German Logistics S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-165.495 (la Société).

La Société a été constituée le 14 décembre 2011 suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 296, le 3 février 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

A comparu,

Curzon Capital Partners III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.909 (l'Associé Unique),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Création de catégories de parts sociales remboursables dans le capital social de la Société (les Parts Sociales Remboursables), à savoir (i) les parts sociales remboursables de classe A (les Parts Sociales de Classe A), (ii) les parts sociales remboursables de classe B (les Parts Sociales de Classe B), (iii) les parts sociales remboursables de classe C (les Parts Sociales de Classe C), (iv) les parts sociales remboursables de classe D (les Parts Sociales de Classe D), (v) les parts sociales remboursables de classe E (les Parts Sociales de Classe E), (vi) les parts sociales remboursables de classe F (les Parts Sociales de Classe F), (vii) les parts sociales remboursables de classe G (les Parts Sociales de Classe G), (viii) les parts sociales remboursables de classe H (les Parts Sociales de Classe H) et (ix) les parts sociales remboursables de classe I (les Parts Sociales de Classe I), toutes ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune;

2. Conversion de quatre-vingt-dix (90) parts sociales ordinaires en (i) dix (10) Parts Sociales de Classe A, (ii) dix (10) Parts Sociales de Classe B, (iii) dix (10) Parts Sociales de Classe C, (iv) dix (10) Parts Sociales de Classe D, (v) dix (10) Parts Sociales de Classe E, (vi) dix (10) Parts Sociales de Classe F, (vii) dix (10) Parts Sociales de Classe G, (viii) dix (10) Parts Sociales de Classe H et (ix) dix (10) Parts Sociales de Classe I;

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-dix euro (EUR 90.-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euro (EUR 12,500.-) à douze mille cinq cent quatre-vingt-dix euro (EUR 12,590.-) par la création et l'émission de quatre-vingt-dix (90) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune;

4. Souscription et libération de l'augmentation de capital spécifiée au point 3. ci-dessus;

5. Modification subséquente et reformulation complète des statuts de la Société;

6. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et de réaliser, délivrer ou exécuter tout document (y compris une mention) nécessaire ou utile à cette fin.

7. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de créer des catégories de parts sociales remboursables dans le capital social de la Société (les Parts Sociales Remboursables), à savoir (i) les parts sociales remboursables de classe A (les Parts Sociales de Classe A), (ii) les parts sociales remboursables de classe B (les Parts Sociales de Classe B), (iii) les parts sociales remboursables de classe C (les Parts Sociales de Classe C), (iv) les parts sociales remboursables de classe D (les Parts Sociales de Classe D), (v) les parts sociales remboursables de classe E (les Parts Sociales de Classe E), (vi) les parts sociales remboursables de classe F (les Parts Sociales de Classe F), (vii) les parts sociales remboursables de classe G (les Parts Sociales de Classe G), (viii) les parts sociales remboursables de classe H (les Parts Sociales de Classe H) et (ix) les parts sociales remboursables de classe I (les Parts Sociales de Classe I), toutes ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de convertir quatre-vingt-dix (90) parts sociales ordinaires en (i) dix (10) Parts Sociales de Classe A, (ii) dix (10) Parts Sociales de Classe B, (iii) dix (10) Parts Sociales de Classe C, (iv) dix (10) Parts Sociales de Classe D, (v) dix (10) Parts Sociales de Classe E, (vi) dix (10) Parts Sociales de Classe F, (vii) dix (10) Parts Sociales de Classe G, (viii) dix (10) Parts Sociales de Classe H et (ix) dix (10) Parts Sociales de Classe I.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-dix euro (EUR 90.-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euro (EUR 12,500.-) à douze mille cinq cent quatre-vingt-dix euro (EUR 12,590.-) par la création et l'émission de quatre-vingt-dix (90) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune.

#### *Souscription - Libération*

Sur ce, Curzon Capital Partners III S.à r.l., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quatre-vingt-dix (90) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quatre-vingt-dix euro (EUR 90.-), à affecter entièrement au compte de capital social de la Société.

Le montant de quatre-vingt-dix euro (EUR 90.-) est à la disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier et de reformuler complètement des statuts de la Société afin qu'ils aient désormais la teneur suivante:

## I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "CCP III German Logistics S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et dans tous biens immobiliers, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut également investir dans l'immobilier quelles qu'en soient les modalités d'acquisition, notamment mais sans que ce soit limitatif, l'acquisition par la vente ou l'exercice de sûretés.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. L'entièreté du capital social de la Société est ainsi fixé à douze mille cinq cent quatre-vingt-dix euros (EUR 12,590.-) et est représenté par:

- (i) douze mille cinq cent (12,500) parts sociales ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Ordinaires);
- (ii) dix (10) parts sociales remboursables de classe A (les Parts Sociales de Classe A);
- (iii) dix (10) parts sociales remboursables de classe B (les Parts Sociales de Classe B);
- (iv) dix (10) parts sociales remboursables de classe C (les Parts Sociales de Classe C);
- (v) dix (10) parts sociales remboursables de classe D (les Parts Sociales de Classe D);
- (vi) dix (10) parts sociales remboursables de classe E (les Parts Sociales de Classe E);
- (vii) dix (10) parts sociales remboursables de classe F (les Parts Sociales de Classe F);

- (viii) dix (10) parts sociales remboursables de classe G (les Parts Sociales de Classe G);
- (ix) dix (10) parts sociales remboursables de classe H (les Parts Sociales de Classe H); et
- (x) dix (10) parts sociales remboursables de classe I (les Parts Sociales de Classe I).

toutes sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H et les Parts Sociales de Classe I sont collectivement désignées ci-après comme les Parts Sociales Remboursables, et les Parts Sociales Remboursables, collectivement avec les Parts Sociales Ordinaires, sont ci-après désignées comme les Parts Sociales.

5.3. Chaque détenteur d'une Part Sociale Ordinaire est ci-après individuellement désigné comme un Associé Ordinaire et les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires sont ci-après collectivement désignés comme les Associés Ordinaires.

5.4. Chaque détenteur de Parts Sociales Remboursables est ci-après individuellement désigné comme un Associé PSR. Les Associés Ordinaires et les Associés PSR sont ci-après collectivement désignés comme les Associés.

5.5. La Société peut maintenir un compte spécial de réserve de capital et/ou un compte de prime d'émission à l'égard des Parts Sociales et tout montant ou valeur de tout apport/prime payé(e) en relation avec les Parts Sociales sera enregistré sur ce compte. Les montants ainsi enregistrés sur ces comptes constitueront des réserves librement distribuables de la Société et seront disponibles pour distribution aux Associés, tel qu'indiqué dans ces Statuts.

5.6. Le montant du compte spécial de réserve de capital et/ou le compte de prime d'émission peut être utilisé aux fins de remboursement et/ou de rachat de chaque Classe de Parts Sociales conformément à l'article 7 des présents Statuts, pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale de la Société.

5.7. Au cas où les Associés décident de distribuer des bénéfices, les bénéfices devront être distribués de la manière suivante:

(i) les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires auront droit, au pro rata, à tous les bénéfices distribuables réalisés par la Société provenant de revenus en relation avec les actifs et investissements de la Société (en ce compris mais non limité aux dividendes, intérêts et autres gains constituant un revenu aux fins de considérations fiscales au Royaume-Uni) (ensemble les Profits de Revenu).

(ii) tous les bénéfices distribuables réalisés par la Société provenant de plus-values en relation avec les actifs et investissements de la Société, c'est-à-dire les montants autres que les Profits de Revenu (en ce compris mais non limité aux plus-values, boni de liquidation et produits de vente) (ensemble les Profits de Plus-Value) peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Remboursables en conformité avec les priorités et modalités de paiement suivantes:

(a) premièrement, un montant égal à 0,10% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe A aux détenteurs des Parts Sociales de Classe A annuellement au pro rata;

(b) deuxièmement, un montant égal à 0,15% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe B aux détenteurs des parts Sociales de Classe B annuellement au pro rata;

(c) troisièmement, un montant égal à 0,15% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe C aux détenteurs des Parts Sociales de Classe C annuellement au pro rata;

(d) quatrièmement, un montant égal à 0,20% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe D aux détenteurs des Parts Sociales de Classe D annuellement au pro rata;

(e) cinquièmement, un montant égal à 0,30% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe E aux détenteurs des Parts Sociales de Classe E annuellement au pro rata;

(f) sixièmement, un montant égal à 0,35% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe F aux détenteurs des Parts Sociales de Classe F annuellement au pro rata;

(g) septièmement, un montant égal à 0,40% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe G aux détenteurs des Parts Sociales de Classe G annuellement au pro rata;

(h) huitièmement, un montant égal à 0,50% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe H aux détenteurs des Parts Sociales de Classe H annuellement au pro rata;

(i) neuvièmement, us Profits de Plus-Value restants seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe I annuellement au pro rata;

Si toutes les Parts Sociales de Classe I sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (a) à (h) seront payés aux détenteurs de Parts Sociales de Classe H au pro rata et sur base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Classe I et les Parts Sociales de Classe H sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (a) à (g) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe G au pro rata et sur base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales de Classe H et les Parts Sociales de Classe G sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (a) à (f) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe F au pro rata et sur base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe G et les Parts Sociales de Classe F sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (a) à (e) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe E au pro rata et sur base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe F et les Parts Sociales de Classe E sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (a) à (d) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe D au pro rata et sur base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe E et les Parts Sociales de Classe D sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (a) à (c) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe C au pro rata et sur base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe D et les Parts Sociales de Classe C sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value après les paiements effectués en vertu des étapes (a) à (b) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe B au pro rata et sur base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe C et les Parts Sociales de Classe B sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value après les paiements effectués en vertu de l'étape (a) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe A au pro rata et sur base pari passu.

(iii) tous profits autres que les Profits de Revenu et Profits de Plus-Value (les Profits Restants) seront distribués aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires au pro rata.

5.8. En tout état de cause, les bénéfices peuvent être distribués aux associés uniquement si ces derniers décident d'une telle distribution.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque Part Sociale donne à son détenteur le droit à un vote aux assemblées générales des Associés. De la détention d'une part sociale découle implicitement l'acceptation de ces Statuts et les résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

6.2. Les parts sociales sont indivisibles en ce qui concerne la Société.

6.3. Les co-détenteurs de Parts Sociales doivent être représentés envers la Société par un mandataire, nommé parmi eux ou non.

6.4. L'associé unique peut transférer librement ses Parts Sociales lorsque la Société est composée d'un associé unique. Les Parts Sociales peuvent être transférées librement entre les Associés lorsque la Société est composée de plusieurs associés. Les Parts Sociales peuvent être transférées à des non-associés uniquement avec l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5. Une cession de Parts Sociales doit être constaté par un acte notarial ou par un acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

#### **Art. 7. Remboursement et/ou Rachat de Parts Sociales.**

7.1. Au cours de l'exercice social, la Société peut rembourser et/ou racheter, sur décision de son associé unique ou des associés, toute classe de Parts Sociales au prix de remboursement/rachat déterminé par le Conseil et approuvé par l'associé unique ou par les associés (le Prix de Remboursement).

7.2. Le remboursement et/ou rachat de toute classe de Parts Sociales conformément au présent article 7 de ces Statuts, est permis à condition que:

(i) toute classe de Parts Sociales soit toujours remboursée et/ou rachetée en intégralité, étant entendu que la classe de Parts Sociales Ordinaires sera la dernière classe de Parts Sociales à être remboursées;

(ii) les actifs nets de la Société, tel que montré par les comptes intérimaires de la Société à préparer par le conseil de gérance, ne soit pas ou ne tombe pas, suite au rachat, en-dessous du montant du capital social de la Société augmenté des réserves qui ne sont pas distribuables en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou des présents Statuts;

(iii) le Prix de remboursement n'excède pas le montant des bénéfices de l'exercice social en cours augmentés de tous les bénéfices reportés et de tous montants prélevés des réserves disponibles de la Société à cette fin, diminués de toutes pertes de l'exercice social en cours, de toutes pertes reportées et des sommes devant être affectées à la réserve conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et des présents Statuts; et

(iv) le remboursement et/ou le rachat est faite dans le contexte d'une réduction du capital social de la Société. Le remboursement et/ou rachat devra être décidé par les associés conformément à l'article 12 des présents Statuts. Aux

fins de clarification, le montant de la réduction de capital sera payé aux détenteurs de la classe de parts sociales sujettes au remboursement et/ou au rachat.

7.3. En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Remboursables, ce remboursement et/ou ce rachat devra s'effectuer dans l'ordre alphabétique inversé (c'est-à-dire en commençant par les Parts Sociales de Classe J et en terminant par les Parts Sociales de Classe A). Les Parts Sociales Ordinaires peuvent être remboursées et/ou rachetées uniquement après le remboursement et/ou le rachat de toutes les Parts Sociales Remboursables. En vue de clarification,

7.4. En cas de réduction du capital social par remboursement et/ou rachat et annulation d'une classe de Parts Sociales Remboursables, cette classe de Parts Sociales Remboursables donne droit à leurs détenteurs, au pro rata de leur détention dans cette classe, au Montant Disponible (ou tout autre montant décidé par l'Assemblée Générale en conformité avec les conditions prescrites pour la modification des Statuts à condition cependant que cet autre montant ne soit jamais supérieur au Montant Disponible), déterminé dans chaque cas sur base des comptes intérimaires de la Société à une date au plus tôt huit (8) jours avant la date de remboursement et/ou de rachat et d'annulation de la classe de Parts Sociales concernée.

7.5. Le Montant Disponible en relation avec chaque classe de Parts Sociales Remboursables sera égal au montant total des Profits de Plus-Values de la Société (en ce compris tous Profits de Plus-Value reporté) dans la mesure où les associés et/ou le conseil de gérance ait/aitent droit aux distributions de dividendes conformément à l'article 16 des Statuts, augmenté par (i) toutes réserves librement distribuable (incluant le compte spécial de réserve et/ou le compte de prime d'émission) et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction du capital social en relation avec la classe de Parts Sociales Rachetables devant être annulées, mais réduit par (i) toutes pertes (en ce compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être placées dans la/les réserve(s) conformément aux conditions requises par la loi ou par les Statuts, dans chaque cas conformément aux comptes intérimaires en question (sans double comptage).

7.6. A des fins de clarification, le Montant Disponible n'inclut aucun Profits de Revenu (en ce compris les Profits de Revenu reporté).

7.7. En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Ordinaires, le Prix de Remboursement pourra inclure les Profits de Revenu (incluant les Profits de Revenu reportés) et les Profits Restants (incluant les Profits Restants reportés), mais non les Profits de Plus-Values.

7.8. En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Remboursables, le Prix de Remboursement pourra inclure les Profits de Plus-Values (en ce compris les Profits de Plus-Values reportés), mais non les Profits de Revenu.

7.9. Le montant du compte spécial de réserve et/ou le compte de prime d'émission peut être utilisé(s) aux fins de remboursement/rachat de chaque classe de Parts Sociales.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 8. Nomination et Révocation des gérants.**

8.1. La Société est gérée par au moins trois (3) gérants nommés par une résolution des Associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

8.2. Les gérants et tout gérant supplémentaire ou de remplacement nommé à la Société, peut être révoqué à tout moment, avec ou sans cause, par une résolution des associés.

#### **Art. 9. Conseil de gérance.**

9.1. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil), constitué d'un gérant de catégorie A (le Gérant A) et de deux gérants de catégorie B ou plus (les Gérants B) (le Gérant A et les Gérants B sont collectivement désignés ici comme les Gérants).

#### **9.2. Pouvoirs du conseil de gérance**

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associé(s) sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

#### **9.3. Procédure**

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

#### 9.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature de son Gérant A ou par la signature conjointe de deux Gérants B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### **Art. 10. Gérant unique.**

10.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

10.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

10.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### **Art. 11. Responsabilité des gérants.**

11.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

### **IV. Associé(s)**

#### **Art. 12. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.**

##### 12.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

##### 12.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

### **Art. 13. Associé unique.**

13.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

13.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

13.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

## **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

### **Art. 14. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

14.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

### **Art. 15. Réviseurs d'entreprises.**

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

15.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

### **Art. 16. Affectation des profits.**

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation à la Réserve Légale cesse d'être exigée si tôt et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit de la Société. Tout montant affecté à la Réserve Légale peut uniquement être distribué aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires.

16.2. L'associé unique ou l'assemblée générale des Associés déterminent l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Il pourra être décidé d'allouer l'entièreté ou une partie de ce solde à une réserve ou à une réserve de provision, de le reporter au prochain exercice social ou de le distribuer aux associés. Lorsque les bénéfices sont à distribuer aux associés, les Profits de Revenu et les Profits Restants seront alors uniquement distribués aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires et les Profits de Plus-Values seront eux uniquement distribués aux détenteurs des Parts Sociales Remboursables.

16.3. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de payer des dividendes intérimaires sur base des comptes intérimaires établis par le Conseil attestant de fonds disponibles suffisant aux fins de distributions, aux conditions suivantes:

(i) le montant à distribuer ne peut excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter aux réserves telles que prescrites par la Loi ou par les présents Statuts;

(ii) le Conseil doit prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iii) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

16.4. Les Profits de Revenu seront distribués uniquement aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires, les Profits de Plus-Values uniquement aux détenteurs des Parts Sociales Remboursables et les Profits Restants uniquement aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, dans chaque cas conformément aux dispositions de l'Article 5.7.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

17.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, adoptée par le même quorum et la même majorité que pour les modifications de Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

17.2. En cas de liquidation de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes naturelles ou des personnes morales), nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, qui détermine leur pouvoirs et rémunération.

17.3. Le boni de liquidation, après le paiement des dettes, des charges de la Société et des frais de liquidation, est distribué de manière égale aux détenteurs des Parts Sociales au pro rata, à condition que:

- (i) les Profits de Revenu peuvent uniquement être distribués aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata;
- (ii) les Profits de Plus-Values peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Remboursables en circulation, au pro rata;
- (iii) les Profits Restants peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata;
- (iv) les montants alloués à la Réserve Légale peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata.

## VII. Dispositions générales

18.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télifax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un Gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

### Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et réaliser, délivrer et exécuter tout document (y compris une mention) nécessaire ou utile à cette fin.

### Estimation des frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille Euros (2.000.- EUR).

### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, le mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 janvier 2013. Relation: LAC/2013/489. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 février 2013.

Référence de publication: 2013025754/876.

(130031455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

---

### Star Check S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 172.113.

—  
L'an deux mille treize, le dix-sept janvier,  
par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains,  
s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société STAR CHECK S.A. (la «Société»), société anonyme, avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des

Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 172.113, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 12 octobre 2012, publié au Mémorial C numéro 2771 du 15 novembre 2012.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 décembre 2012, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à 9.20 heures sous la présidence de Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Géraldine RODRIGUES, master en finance et fiscalité internationales, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de un million trois cent soixante-dix mille euros (1.370.000 EUR) pour l'élever de son montant actuel de cinq millions d'euros (5.000.000 EUR) à six millions trois cent soixante-dix mille euros (6.370.000 EUR), par la création et l'émission de cent trente-sept mille (137.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix euros (10 EUR) chacune;

2) Souscription et libération de vingt-neuf mille cent treize (29.113) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix euros (10 EUR) chacune par Argos Soditic VI-A FCPR, un fonds commun de placement à risques de droit français dont la société de gestion est Argos Soditic France SAS, ayant son siège social au 14, rue de Bassano, F-75116 Paris, par paiement en numéraire d'un montant de deux cent quatre-vingt-onze mille cent trente euros (291.130 EUR);

3) Souscription et libération de cent sept mille huit cent quatre-vingt-sept (107.887) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix euros (10 EUR) chacune par Argos Soditic VI-B FCPR, un fonds commun de placement à risques de droit français dont la société de gestion est Argos Soditic France SAS, ayant son siège social au 14, rue de Bassano, F-75116 Paris, par paiement en numéraire d'un montant d'un million soixante-dix-huit mille huit cent soixante-dix euros (1.078.870 EUR);

4) Décision de porter le montant du capital autorisé à trente millions d'euros (30.000.000 EUR) qui sera dès lors représenté par trois millions (3.000.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10 EUR) chacune pour une durée se terminant le 17 janvier 2018;

5) Autorisation du conseil d'administration de recourir à des emprunts convertibles dans les limites du capital autorisé; et

6) Modification de l'article 5 des statuts afin de refléter l'augmentation du capital souscrit, l'augmentation du capital autorisé et l'autorisation du conseil d'administration de recourir à des emprunts convertibles dans le cadre du capital autorisé.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Il résulte de cette liste de présence que les cinq cent mille (500.000) actions représentant l'entièreté du capital de cinq millions d'euros (5.000.000 EUR) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés par le président et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million trois cent soixante-dix mille euros (1.370.000 EUR) pour le porter de son montant actuel de cinq millions d'euros (5.000.000 EUR) à six millions trois cent soixante-dix mille euros (6.370.000 EUR), par la création et l'émission de cent trente-sept mille (137.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix euros (10 EUR) chacune.

*Souscription et Paiement*

Les cent trente-sept mille (137.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix euros (10 EUR) chacune ont été souscrites comme suit:

- a) Argos Soditic VI-A FCPR, prénommée,  
représentée par Monsieur Pierre Lentz, prénomé,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 16 janvier 2013,

a souscrit à vingt-neuf mille cent treize (29.113) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix euros (10 EUR) chacune. Ces nouvelles actions sont entièrement libérées par un apport en numéraire pour un montant de deux cent quatre-vingt-onze mille cent trente euros (291.130 EUR).

b) Argos Sodicit VI-B FCPR, prénommée,  
représentée par Monsieur Pierre Lentz, prénommé,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 16 janvier 2013,  
a souscrit à cent sept mille huit cent quatre-vingt-sept (107.887) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix euros (10 EUR) chacune. Ces nouvelles actions sont entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant d'un million soixante-dix-huit mille huit cent soixante-dix euros 1.078.870 EUR).

Le montant total d'un million trois cent soixante-dix mille euros (1.370.000 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, la preuve des paiements susmentionnés ayant été apportée au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de fixer le montant du capital autorisé à trente millions d'euros (30.000.000 EUR), représenté par trois millions (3.000.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10 EUR) chacune.

Après analyse du rapport préparé par le conseil d'administration de la Société et présenté à l'assemblée générale des actionnaires de ce jour, en conformité avec les dispositions de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée, l'assemblée décide d'autoriser le conseil d'administration à émettre des actions dans les limites du capital autorisé et à supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants. L'autorisation accordée au conseil d'administration est valable pour une période expirant le 17 janvier 2018.

Une copie dudit rapport restera, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'autoriser le conseil d'administration de la Société à recourir à des emprunts convertibles dans les limites du capital autorisé.

#### *Quatrième résolution*

En considération des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital souscrit, l'augmentation du capital autorisé et l'autorisation du conseil d'administration de recourir à des emprunts convertibles dans le cadre du capital autorisé, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à 6.370.000 EUR (six millions trois cent soixante-dix mille euros) représenté par 637.000 (six cent trente-sept mille) actions d'une valeur nominale de 10 EUR (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de 30.000.000 EUR (trente millions d'euros) qui sera représenté par 3.000.000 (trois millions) actions d'une valeur nominale de 10 EUR (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période prenant fin le 17 janvier 2018, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec ou sans émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission ou par conversion d'obligations ou d'emprunts convertibles comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réservier aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à recourir à des emprunts convertibles, émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que tout emprunt convertible, toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit incombaient à la Société et facturés en raison du présent acte sont estimés approximativement à deux mille six cents euros (2.600 EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 9.35 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Lentz, S. Boulard, G. Rodrigues, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 18 janvier 2013, REM/2013/81. Reçu soixantequinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 22 février 2013.

Référence de publication: 2013026798/138.

(130032209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

---

**Aegis Luxembourg (Finance), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.906.

---

DISSOLUTION

L'an deux mille douze.

Le vingt décembre.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société AEGIS GROUP PLC, ayant son siège social à NW1 3BF Londres (Royaume-Uni), 10, Triton Street, Regent's Place, enregistrée auprès du «Companies House» sous le numéro 01403668, représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, domicilié professionnellement à Junglinster (Grand- Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "AEGIS LUXEMBOURG (FINANCE)" ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 88906, a été constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 4 septembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1536 du 24 octobre 2002 (la "Société").

2) Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

3) Que la comparante est détentrice de toutes les parts sociales de la Société.

4) Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que la comparante se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que la comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

7) Que la comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6).

8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

9) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat.

10) Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des parts sociales de la Société dissoute.

11) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante Euros.

#### Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle le français et l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

#### Follows the English translation of the foregoing text:

In the year two thousand and twelve.

On the twentieth day of December.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

#### APPEARED:

The company AEGIS GROUP PLC, having its registered office at NW1 3BF London (United Kingdom), 10, Triton Street, Regent's Place, registered at «Companies House» under the number 01403668, here represented by Mr. Alain THILL, private employee, professionally residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxyholder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

1) That the private limited company (société à responsabilité limitée) "AEGIS LUXEMBOURG (FINANCE)", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 88906, was incorporated by a deed received by Maître Léon Thomas called Tom METLZER, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie (Grand Duchy of Luxembourg), on September 4, 2002, published at the Memorial C number 1536 of October 24, 2002 (the "Company").

2) That the corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred and twenty five (125) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

3) That the appearing party is the holder of all the shares of the Company.

4) That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

5) That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6) That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

7) That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point 6).

8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated.

9) That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their assignment.

10) That the shareholders' register of the dissolved Company has been cancelled.

11) That the corporate documents of the dissolved company shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euro.

#### Statement

The undersigned notary who understands and speaks French and English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 02 janvier 2013. Relation GRE/2013/23. Reçu soixantequinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 22 février 2013.

Référence de publication: 2013026350/98.

(130032536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

**Thom Andreas Malerbetrieb und Gerüstbau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Enseigne commerciale: A. Thom Gerüstbau Malermeister Andreas Thom.

Siège social: L-5450 Stadbredimus, 6, rue Pierre Risch.

R.C.S. Luxembourg B 175.341.

STATUTEN

Im Jahre zweitausenddreizehn.

Den vierzehnten Februar.

Diplom-Ingenieur, wohnhaft in D-54666 Irrel, Am Döllenberg, 15.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Andreas THOM, Malermeister, wohnhaft in D-66693 Mettlach, Gangolfer-Strasse, 12.

Welcher Komparent den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

**Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

**Art. 2.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "THOM ANDREAS MALERBETRIEB UND GERÜSTBAU S.à r.l."

Die Gesellschaft kann ihre Aktivitäten ebenfalls unter der Bezeichnung „A. Thom Gerüstbau“ und „Malermeister Andreas Thom“ ausüben.

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Stadbredimus.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist das Betreiben eines Malerbetriebs, Gerüstbau, Handel- und Vertrieb von Materialien aller Arten aus dem Beruf des Malers, die Ausführung aller Maler- und Verputzarbeiten im Innen- und Außenbereich von Gebäuden, Wärmedämmung sowie die Verlegung von Bodenbelägen.

Die Gesellschaft kann ausserdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobiliarer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

**Art. 5.** Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

**Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWANZIGTAUSEND EURO (€ 20.000.-), aufgeteilt in EIHUNDERT (100) Anteile von je ZWEIHUNDERT EURO (€ 200.-), welche integral durch Herrn Andreas THOM, Malermeister, wohnhaft in D-66693 Mettlach, Gangolfer-Strasse, 12 übernommen wurden.

**Art. 7.** Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

### **Titel III. Verwaltung und Vertretung**

**Art. 8.** Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

**Art. 9.** Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemäss Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 11.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endigt am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 12.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahrs werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

**Art. 13.** Beim Ableben des alleinigen Gesellschafters oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

### **Titel IV. Auflösung und Liquidation**

**Art. 14.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 15.** Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

#### *Einzahlung des Gesellschaftskapitals*

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWANZIGTAUSEND EURO (€ 20.000.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endigt am 31. Dezember 2013.

#### *Kosten*

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend ein hundert Euro (€ 1.100.-).

43052

*Erklärung*

Der Komparent erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

*Generalversammlung*

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter, folgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Andreas THOM, Malermeister, geboren in Merzig (Deutschland), am 15. April 1983 wohnhaft in D-66693 Mettlach, Gangolfer-Strasse, 12.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5450 Stadtbredimus, 6, rue Pierre Risch.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. THOM, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 19 février 2013. Relation: ECH/2013/334. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): D. SPELLER.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehr erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 21. Februar 2013.

Référence de publication: 2013026251/113.

(130031493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

---

**Compagnie Financière an Muileann S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 163.105.

*Extrait des décisions prises par l'administrateur unique en date du 21 février 2013*

Le siège social est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg au 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2013.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Référence de publication: 2013029744/12.

(130036196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

---

**Anatole Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 812.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 112.456.

*Extrait de la résolution adoptée par les Gérants de la société en date du 25 février 2013:*

Le siège social de la société est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2013 du 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Il est porté à la connaissance de tous que l'associé, à savoir IK & MUKKE HOLDING S.A., a fait l'objet d'un changement de dénomination de IK & MUKKE HOLDING S.A. en dénomination IK & MUKKE HOLDING S.A., SPF.

Il est également porté à la connaissance de tous que l'adresse:

- de l'associé, à savoir IK & MUKKE HOLDING S.A., SPF, a fait l'objet d'un changement d'adresse.

- des gérants, à savoir Christian Tailleur, Keimpe Reitsma, James Body, a fait l'objet d'un changement d'adresse.

La nouvelle adresse est la suivante: 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Pour extrait conforme  
 Pour la société  
 Un mandataire

Référence de publication: 2013029659/20.

(130036592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

**Médecins Sans Frontières, Fondation.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 33, rue de Strasbourg.  
 R.C.S. Luxembourg G 109.

*Comptes de Bilan au 31.12.2012*

	2012 €	2011 €
<b>ACTIF</b>		
Actif immobilisé .....	0,00 €	0,00 €
Actif Circulant		
Avoir en banques, CCP et caisse .....	6 608,95 €	5 247,67 €
Compte de régularisation .....	0,00 €	0,00 €
	<u>6 608,95 €</u>	<u>5 247,67 €</u>
Total de l'actif .....	6 608,95 €	5 247,67 €
<b>PASSIF</b>		
Résultats reportés .....	1 507,67 €	2 501,34 €
Dettes Dettes fournisseurs .....	0,00 €	0,00 €
Dettes envers MSF a.s.b.l. ....	5 147,15 €	3 640,00 €
Autres dettes .....	100,00 €	100,00 €
	<u>5 247,15 €</u>	<u>3 740,00 €</u>
Résultat de l'exercice .....	-145,87 €	-993,67 €
Total du passif .....	6 608,95 €	5 247,67 €

*Compte de résultat 2012  
 Compte de profits et de pertes au 31.12.2012*

	2012 €	2011 €
<b>COMPTE DE PRODUITS</b>		
Financement .....	0,00 €	0,00 €
Financement de MSF a.s.b.l. ....	0,00 €	0,00 €
Dons .....	0,00 €	0,00 €
Autres intérêts et produits assimilés .....	4,13 €	6,33 €
Correction de l'actif immobilisé .....	0,00 €	0,00 €
Total des produits .....	<u>4,13 €</u>	<u>6,33 €</u>
<b>COMPTE DE CHARGES</b>		
Autres charges d'exploitation .....	150,00 €	1 000,00 €
Frais bancaires et Intérêts payés .....	0,00 €	0,00 €
Dévaluation des actifs .....	0,00 €	0,00 €
Résultats de l'exercice .....	-145,87 €	-993,67 €
Total des charges .....	4,13 €	6,33 €

*Budget 2013*

Réunion CA	
Boissons & .....	80,00 €
Communic .....	55,00 €
Témoignage .....	600,00 €
Total .....	<u>735,00 €</u>

Référence de publication: 2013027294/45.

(130032669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

**Nocibe Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 133.944.

L'an deux mille treize, le dix janvier.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Nocibe Investments S.A.", ayant son siège social à L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 133.944, constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage en date du 19 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2986 du 22 décembre 2007,

ayant un capital de trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Transfert de l'adresse du siège social vers L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II et modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

2.- Nominations statutaires

3.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer l'adresse du siège social vers L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. (1<sup>er</sup> alinéa).** Le siège social est établi à Luxembourg."

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de renouveler les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire se tenant en 2018.

*Troisième résolution*

L'assemblée constate que l'adresse de l'administrateur unique Hervé GUITTON, est actuellement Home Farm House Waldershire Park, CT-15-5BB, Dover (Royaume-Uni) et l'adresse du siège social du commissaire aux comptes ADVISORY & CONSULTING est actuellement vers L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 janvier 2013. Relation GRE/2013/339. Reçu soixantequinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 25 février 2013.

Référence de publication: 2013027323/62.

(130032967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

**Sipicione International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 153.003.

Les administrateurs LANNAGE S.A., société anonyme, repr. par M. Yves Biewer, représentant permanent, KOFFOUR S.A., société anonyme, repr. par M. Guy Baumann, représentant permanent, VALON S.A., société anonyme, repr. par M. Guy Kettmann, représentant permanent, ainsi que le commissaire aux comptes la société anonyme AUDIT TRUST S.A. se sont démis de leurs fonctions respectives avec effet au 25 février 2013

Luxembourg, le 28 février 2013.

Pour: SIPICIONE INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Isabelle Maréchal-Gerlaxhe / Roselyne Candido

Référence de publication: 2013030133/17.

(130036132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

**Venus International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 55.064.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 28 janvier 2013 que:

L'assemblée accepte la démission de Monsieur John Weber et de Monsieur Guy Lanners de leur fonction d'administrateur.

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

Monsieur Roberto SANNA, né le 18.09.1967 à Gênes (I), demeurant à Voskovcova 61 CZ-15200 Prague 5

Madame Zuzana FAMIGLIETTI, né le 10.06.1954 à Benesov (CZE), demeurant à Zborovska 751/2 CZ-15200 Prague 5 (CZE).

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2019.

L'assemblée décide de reconduire le mandat de l'administrateur et de l'administrateur-délégué de Monsieur LEO-PERSONNETTAZ Claudio, né le 29.07.1955 à Aosta (Italie), demeurant à Zatecka 41/4 CZ-11000 Praha 1 (Tchéquie). Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2019.

L'assemblée décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes la société Fidu-Concept Sarl, ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le no B 38136.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2019.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013030191/24.

(130036451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

**Elismaco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 87.932.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire du 28 juin 2012 tenue extraordinairement le 27 novembre 2012:*

1. L'Assemblée Générale prend note de la volonté de l'Administrateur Patricia JUPILLE de reprendre son nom de jeune fille OSIEKA.

2. L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs Madame Luisella MORESCHI, Mme Frédérique VIGNERON et Mme Patricia OSIEKA ainsi que celui du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited ayant son siège social à Strovolou, 77, Strovolos center, Office 204 Strovolos, P.C. 2018 Nicosia, Chypre jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2018.

Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Pour ELISMACO S.A.

Signature

Référence de publication: 2013029779/18.

(130036183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

**Antipinsky Refinery AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 136.869.

*Auszug aus den Beschlussfassungen des Verwaltungsrat vom 26. Februar 2013*

Der Verwaltungsrat hat beschlossen den Gesellschaftssitz der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. März 2013 von 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg zu seiner neuen Adresse in 5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg zu verlegen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxemburg, den 27. Februar 2013.

Référence de publication: 2013029660/12.

(130036205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

**New Stream AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 136.847.

*Auszug aus den Beschlussfassungen des Verwaltungsrat vom 26. Februar 2013*

Der Verwaltungsrat hat beschlossen den Gesellschaftssitz der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. März 2013 von 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg zu seiner neuen Adresse in 5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg zu verlegen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxemburg, den 27. Februar 2013.

Référence de publication: 2013030001/12.

(130036202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

**Activ'Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 66.828.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Belvaux, le 6 mars 2013.

Référence de publication: 2013031531/10.

(130038746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.